

EUROMÉDITERRANÉE

Établissement Public d'Aménagement - Marseille

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

*Le règlement de la consultation (RC) décrit les règles de la procédure de passation.
Il n'a pas valeur contractuelle.*

Travaux de réalisation des espaces publics de la place Gèze – 1^{ère} phase

Lot 1 – VRD, Génie Civil, Terrassements, Mobilier

Lot 2 – Eclairage public, Signalisation Tricolore et Fibre Optique

Appel d'offres ouvert



Les dates clés de la consultation

13/06/2025 Visite obligatoire

01/07/2025 Date limite pour poser des questions

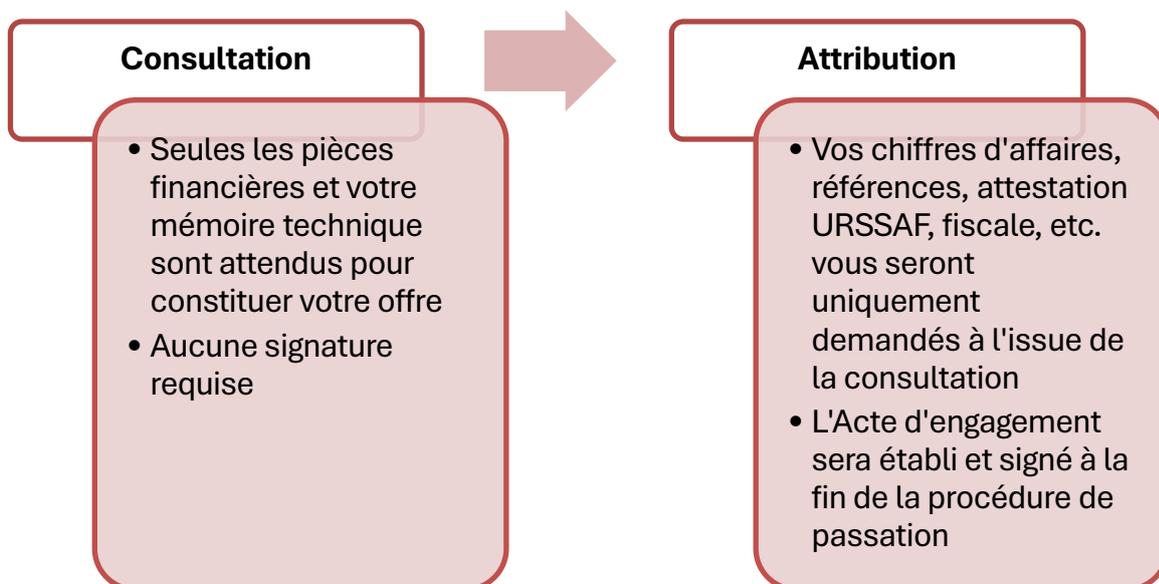
11/07/2025 à 14h00 Date limite de remise des offres

EUROMEDITERRANEE S'ENGAGE POUR SIMPLIFIER VOTRE ACCES A LA COMMANDE PUBLIQUE

Une rédaction simplifiée des pièces du dossier de consultation

- Un Règlement de la consultation plus accessible et engageant
- Un Cahier des Clauses Administratives concis et organisé conformément au CCAG applicable

Votre réponse limitée aux documents indispensables



Un acheteur à votre écoute

- Une incompréhension et/ou des suggestions d'amélioration ? N'hésitez pas à nous contacter via la plateforme de dématérialisation
- En fin de procédure, un questionnaire vous sera adressé pour récolter votre avis sur l'accessibilité et le déroulement de la procédure de passation

SOMMAIRE

<p>Partie 1 De quoi s'agit-il ?</p> <p>Vous y trouverez une présentation d'Euroméditerranée et les informations importantes sur la procédure et le marché.</p>	<p>Partie 2 Comment va être notée votre offre ?</p> <p>Vous y trouverez des informations sur la manière dont Euroméditerranée va apprécier et classer votre proposition.</p>
<p>Partie 3 Comment participer ?</p> <p>Vous y trouverez des informations sur les différentes étapes vous permettant de préparer au mieux le dépôt de votre proposition.</p>	<p>Partie 4 Comment se déroule procédure de passation ?</p> <p>Vous y trouverez des informations sur les étapes qui suivront l'attribution du marché.</p>
<p>Partie 5 Quelles sont les voies de recours ?</p> <p>Vous y trouverez des informations sur les modalités de contact avec le Tribunal Administratif de Marseille</p>	<p>Annexes</p> <p>Le Règlement de la consultation comprend 2 annexes :</p> <ul style="list-style-type: none">⇒ Contenu détaillé des mémoires techniques⇒ Le canevas « Dossier de candidature »

1.2 QUEL EST L'OBJET DE LA CONSULTATION ?

La présente consultation a pour objet les travaux de réalisation des espaces publics de la place Gèze – 1ère phase.

Les spécifications techniques des travaux sont indiquées dans le CCTP.

1.3 DESCRIPTION GLOBALE DE LA CONSULTATION



**La présente consultation ne porte que sur le lot 1 : VRD (réseaux, aménagements de surface...), Génie Civil, Terrassements, Mobilier et le lot 2 : Eclairage public, Signalisation Tricolore et Fibre Optique.
Le lot 3 sera lancé prochainement.**

1.4 COMMENT LE MARCHÉ VA-T-IL S'EXECUTER ?



PARTIE 2 : COMMENT VA ETRE NOTEE VOTRE OFFRE ?

Les offres seront examinées en fonction des critères pondérés suivants :

LOT 1 : VRD (réseaux, aménagements de surface...), Génie Civil, Terrassements, Mobilier

Critère 1 – Prix : 40 %

Critère 2 – Valeur technique : 60 %

Sous-critère 1 – Qualité de l'organisation, des moyens humains dédiés et matériels affectés au chantier : 15 %

Sous-critère 2 – Compréhension du projet et des contraintes du marché et pertinence de la méthodologie d'exécution et du phasage proposés : 35 %

Sous-critère 3 – Qualité de la démarche engagée en faveur du développement durable, en lien avec les dispositions du marché : 10 %

LOT 2 : Eclairage public, Signalisation Tricolore et Fibre Optique

Critère 1 – Prix : 40 %

Critère 2 – Valeur technique : 60 %

Sous-critère 1 – Qualité de l'organisation, des moyens, de la méthodologie et du phasage mis en œuvre : 30 %

Sous-critère 2 – Qualité des équipements proposés : 20 %

Sous-critère 3 – Qualité de la démarche engagée en faveur du développement durable, en lien avec les dispositions du marché : 10 %

Les offres irrégulières, inappropriées, inacceptables ou anormalement basses sont éliminées.

Dans certains cas, Euroméditerranée pourra inviter les candidats à régulariser leur offre.

Cette régularisation ne peut pas avoir pour effet de modifier des caractéristiques substantielles de l'offre concernée.

Méthode de notation des offres

- La valeur technique

Le critère valeur technique sera apprécié au regard du mémoire technique en fonction des sous critères pondérés indiqués ci-dessus.

Les sous-critères seront notés suivant l'échelle de notation suivante :

- Note 1 insuffisant
- Note 2 moyen
- Note 3 assez bien
- Note 4 satisfaisant
- Note 5 très satisfaisant

Chaque note fera l'objet d'une pondération conformément aux pourcentages indiqués plus haut.

NVT (note valeur technique globale) sera calculée en additionnant les notes pondérées obtenues pour chacun des sous-critères.

Dans le cas où aucun candidat n'obtient la note valeur technique globale (NVT) maximale (40), la note technique de l'offre (des offres) présentant la meilleure valeur technique sera systématiquement portée au maximum de points octroyés à la valeur technique.

Les notes des autres offres seront corrigées suivant une règle de trois de façon proportionnelle à la meilleure note, selon la formule : Note corrigée = (Note analysée x Note maximale) / meilleure note avant correction.

- Le prix

Le critère prix sera apprécié au regard du montant global renseigné dans le détail quantitatif estimatif (DQE).

La note correspondant au critère prix, sera proportionnelle au prix proposé par le candidat.

Le meilleur prix se verra attribuer la note la plus élevée. Les notes seront ensuite dégressives proportionnellement au meilleur prix selon la formule suivante :

$$NP = (\text{Meilleur prix} / \text{prix analysé}) \times 60$$

Les notes de chacun des critères seront, par défaut, établies au centième.

Lorsque la notation au centième conduit plusieurs candidats à obtenir une note correspondant au critère prix identique, alors que ceux-ci proposent des prix différents, la note correspondant au critère prix sera alors établie au millième (voire plus) afin de les départager.

Note globale

La note globale N du candidat est égale à la somme des notes pondérées obtenues pour chaque critère :

$$N = (NVT + NP)$$

L'entreprise ayant la note globale N la plus élevée sera économiquement la plus avantageuse.

PARTIE 3 : COMMENT PARTICIPER ?

3.1 TELECHARGER LE DOSSIER DE CONSULTATION EN VOUS IDENTIFIANT

Vous pouvez télécharger le dossier de consultation en vous rendant sur la plateforme de dématérialisation PLACE : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Lors du téléchargement, nous vous recommandons vivement de vous identifier, afin d'être tenu informé automatiquement des reports de délai, modifications et des précisions éventuellement apportées au marché en cours de consultation.

3.2 VERIFIER LE CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

N°	Document
0	Le sommaire du DCE
1	Le Règlement de Consultation (RC)
2	Le Canevas à utiliser pour les pièces de la candidature en lieu et place des formulaires DC1 et DC2 ou DUME
3	Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et son annexe relative à la clause d'insertion sociale
4	Le Bordereau des Prix Unitaires (BPU) et le Détail Quantitatif Estimatif (DQE)
5	Le Descriptif des Prix Unitaires (DPU)
5	Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et ses annexes

3.3 PARTICIPER A LA VISITE DU SITE

La visite des sites est obligatoire.

La visite est prévue le vendredi 13 juin dans la matinée. L'horaire sera précisé ultérieurement.

L'inscription doit se faire auprès de la Direction de l'aménagement au plus tard 24h avant la date de la visite par mail adressé à dimitri.vrigaud@euromediterranee.fr.

La visite donnera lieu à un compte rendu qui sera ajouté au DCE et transmis à l'ensemble des candidats ayant retiré le dossier de consultation.

La prise de photographie sera autorisée.

3.4 POSER DES QUESTIONS

Vous pouvez poser des questions via la plateforme de dématérialisation PLACE : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Aucune question ne sera acceptée par courrier électronique.

Les questions doivent être déposées sur la plateforme le 1^{er} juillet 2025 au plus tard.
Euroméditerranée vous répondra le 4 juillet 2025 au plus tard.

De même, Euroméditerranée se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation le 4 juillet 2025 au plus tard.

3.5 REPONDRE SEUL OU A PLUSIEURS ?

Vous pouvez vous présenter seul ou associés à d'autres opérateurs. Il peut s'agir d'entreprises qui s'associent à vous pour former un groupement momentané d'entreprises et/ou de sous-traitants auxquels vous allez faire appel.



Candidater seul

Si vous envisagez une candidature en tant que candidat unique, il n'y a pas de contraintes particulières. Ce choix ne vous interdit pas de faire appel à la sous-traitance, plus tard en cours de marché.

Candidater en groupement d'entreprises

Au stade de la présentation de la candidature et/ou de l'offre, aucune forme de groupement n'est imposée.

Au stade de l'exécution du marché, le groupement peut être :

- soit solidaire
- soit conjoint mais dans ce cas, le mandataire devra être solidaire. Autrement dit, il sera solidaire de chacun des membres du groupement, pour ses obligations contractuelles à l'égard de l'EPAEM.

Attention : une même entreprise ne peut être mandataire de plusieurs groupements.

Candidater avec un sous-traitant

Vous pouvez faire appel à la sous-traitance, que vous répondiez seul ou en groupement d'entreprise.

Si, pour l'analyse de votre offre technique, vous souhaitez vous appuyer sur les moyens humains/matériels ou encore sur la méthodologie proposée par votre sous-traitant, vous devez nous fournir une déclaration de sous-traitance.

Pour cela, le dossier du sous-traitant devra comprendre (via le formulaire DC4 ou sur papier libre) :

- Un engagement écrit du sous-traitant ;
- Une déclaration du sous-traitant mentionnant les éléments figurant l'article R. 2193-1 du code de la commande publique ;
- Une déclaration du sous-traitant justifiant qu'il n'est pas dans un cas d'exclusion de la procédure de passation.

3.6 CONSTITUER VOTRE PLI

Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en euros. Si les documents fournis ne sont pas rédigés en langue française, vous devez les accompagner d'une traduction en français.

Les candidats s'engagent à maintenir leur offre 6 mois à compter de la date limite de remise des offres.

Votre dossier de candidature

1	Une lettre de candidature comprenant l'identification du candidat, l'objet du marché (et le numéro du lot, le cas échéant)
2	Une déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1 et suivants et L. 2141-7 et suivants du code de la commande publique
3	Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires du domaine d'activité, portant sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique Pour le lot 1, un chiffre d'affaires annuel minimal de 20 millions d'euros est exigé. Pour le lot 2, un chiffre d'affaires annuel minimal de 2 millions d'euros est exigé. Pour le lot 3, un chiffre d'affaires annuel minimal de 1 million d'euros est exigé.
4	Les références professionnelles au cours des trois dernières années
5	Les qualifications professionnelles suivantes
	Lot 1 1141 – Ouvrages en maçonnerie 311 – Assises de chaussées trafic très important 3121 – Revêtements en matériaux enrobés trafic très important – Enrobés classiques 346 – Pose de bordures, chainettes et caniveaux 1121 – Ouvrages de technicité courante 2412, 2441 – Fondations profondes 2622 – Améliorations des sols – Drains Verticaux 2321-Travaux de terrassements courants en milieu urbain 5158 – Construction de réseaux d'adduction et de distribution d'eau sous pression en site urbanisé 5143 – Construction de réseaux gravitaires en site urbanisé 651 – Eclairage public – Travaux neufs 622 – Signalisation électriques – Routes ME4 – Maintenance et entretien TN4 – Travaux Neufs RT – Régulation trafic OPQIBI 1922 – BIM Management pour les projets de bâtiment
	Lot 2 651 – Eclairage public – Travaux neufs 622 – Signalisation électriques – Routes ME4 – Maintenance et entretien TN4 – Travaux Neufs RT – Régulation trafic

Pour attester de votre aptitude et de vos capacités, vous pouvez :



Renseigner le DC1 et
DC2 (ou DUME)

ou

Compléter le canevas
de candidature joint au
DCE



Aucune attestation URSSAF, attestation fiscale, attestation d'assurance, etc. ne sont à remettre dans votre dossier de candidature.

Votre dossier d'offre

Pour chacun des lots, deux pièces sont à remettre :

1. Le **Bordereau des prix plafonds (BPP)** et le **Détail Quantitatif Estimatif (DQE)** au format xlsx
2. Le **Mémoire technique** comprenant les points suivants :

Lot 1	<ol style="list-style-type: none">1. Présentation de l'organisation, des moyens humains dédiés et matériels affectés au chantier2. Présentation de la bonne compréhension du projet et des contraintes du marché et présentation de la méthodologie d'exécution et du phasage proposés3. Présentation de la démarche engagée en faveur du développement durable, en lien avec les dispositions du marché
Lot 2	<ol style="list-style-type: none">1. Présentation de l'organisation, des moyens, de la méthodologie et du phasage mis en œuvre2. Présentation des équipements proposés3. Présentation de la démarche engagée en faveur du développement durable, en lien avec les dispositions du marché

Le détail des éléments attendus au titre du mémoire technique est présenté en annexe du Règlement.

La signature de ces pièces n'est pas requise lors de la remise de l'offre.

De même, la remise d'un acte d'engagement lors du dépôt des offres n'est pas requise dans le cadre de la présente consultation. L'acte d'engagement sera établi et signé au stade de l'attribution du marché.

Organisation de votre pli

Afin de faciliter l'enregistrement et l'analyse de votre pli, nous vous remercions de bien vouloir nommer vos documents de la façon suivante :

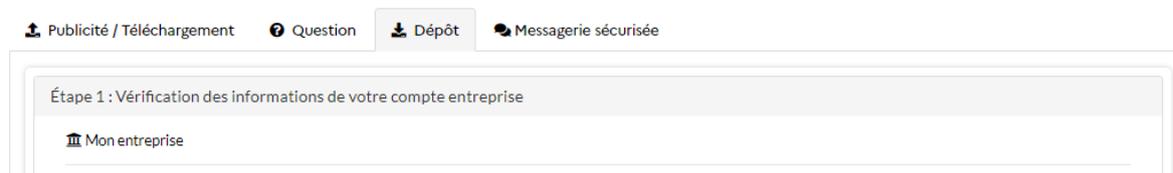
2025-276_LOTX + NOM DU DOCUMENT + NOM DU CANDIDAT

Exemple :  2024XXX_BPU-DQE_NOM CANDIDAT.xlsx

3.7 DEPOSER VOTRE PLI

Vous devez impérativement remettre les plis par voie dématérialisée. Tout autre mode de transmission est interdit. Les conditions de dépôt des plis sont les suivantes :

Les offres sont à déposer sur la plateforme de dématérialisation PLACE : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>, au plus tard à la date et l'heure indiquées en page de garde du présent document.



Attention : pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite.

Si vous transmettez successivement plusieurs offres, seule est ouverte la dernière offre reçue dans le délai fixé pour la remise des offres.

Copie de sauvegarde

Vous pouvez doubler votre pli d'une copie de sauvegarde transmise sur support physique électronique ou sur support papier, sous réserve qu'elle parvienne dans les délais impartis pour la remise des offres. La copie de sauvegarde doit être placée dans un pli comportant la mention « copie de sauvegarde », l'intitulé de la consultation et le nom du candidat.

La remise de la copie de sauvegarde s'effectuera soit par envoi postal (en recommandé avec A.R ou par tout moyen permettant de donner date et heure certaines de réception et de garantir la confidentialité des documents), soit par remise directe contre récépissé de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 du lundi au vendredi (sauf jours fériés) à l'adresse ci-dessous :

<p>EPAEM Direction de la commande publique et de la stratégie achats Astrolabe – 79, boulevard de Dunkerque CS 70 443 13235 Marseille cedex 02</p>
--

Elle ne sera ouverte que dans les cas prévus à l'article 2 de l'arrêté du 22 mars 2019 fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde.

Le pli contenant la copie de sauvegarde sera détruit par le pouvoir adjudicateur s'il n'est pas ouvert.

PARTIE 4 : COMMENT SE DERoule LA PROCEDURE DE PASSATION ?

4.1 ATTRIBUTION

Suite à l'analyse des offres, le rapport d'analyse sera présenté en Commission Consultative des Marchés pour avis.

Un courrier d'attribution, signé par la personne habilitée au sein d'Euroméditerranée, viendra informer l'attributaire du choix de l'établissement, sous réserve de l'obtention des documents ci-dessous.

4.2 PIECES A REMETTRE PAR L'ATTRIBUTAIRE

Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché doit remettre à Euroméditerranée, conformément au délai fixé, les documents en cours de validité exigés par la réglementation :

- Le certificat attestant la souscription des déclarations et les paiements correspondants à l'impôt sur le revenu, l'impôt sur les sociétés et la taxe sur la valeur ajoutée ;
- L'attestation de vigilance à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés, de fourniture de déclarations sociales, et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale ;
- Le procès-verbal du comité social et économique ;
- La liste nominative des salariés étrangers ;
- Le cas échéant, le certificat attestant du respect des obligations relatives aux congés payés et au chômage-intempéries au 31/12/N-1 émanant de la caisse des congés payés compétente ;
- Le cas échéant, le certificat de cotisation retraite délivré par l'organisme Pro BTP ;
- Le cas échéant, l'attestation d'assurance de responsabilité décennale obligatoire prévue à l'article L. 243-2 du code des assurances.



Afin de simplifier et de sécuriser la remise de ces documents, Euroméditerranée utilise la plateforme en ligne e-Attestations (<https://www.e-attestations.com>).

En conséquence, suite à l'envoi du courrier d'attribution, votre entreprise sera ajoutée à la base de données gérée par l'établissement. L'utilisation de cette plateforme est entièrement gratuite.

Si votre entreprise ne dispose pas d'un profil sur e-Attestations, vous recevrez un courriel de la part de cette plateforme vous invitant à vous y enregistrer.

Le dépôt des pièces susmentionnées sur cet outil vous dispense de transmission des pièces demandées par message retour.

Si le candidat retenu ne produit pas ces documents dans le délai imparti, il est éliminé dans les conditions fixées par le Code de la commande publique. Le candidat suivant dans le classement est alors sollicité dans les mêmes termes pour fournir les documents.

4.3 REDACTION DE L'ACTE D'ENGAGEMENT ET SIGNATURE DU MARCHÉ

L'acte d'engagement sera établi et signé au stade de l'attribution du marché.

4.4 MISE AU POINT

Avant signature du marché, nous nous réservons la faculté de procéder, en accord avec l'attributaire, à une mise au point du marché.

Cette mise au point visera à intégrer au CCAP ou au CCTP certaines propositions indiquées par l'attributaire dans son mémoire technique. De même, elle pourra consister à supprimer certaines dispositions du mémoire technique n'ayant pas vocation à être rendues contractuelles, sous réserve que ces dispositions n'aient pas servi à l'analyse et à la notation de l'offre du candidat.

La mise au point n'aura en aucun cas pour effet de modifier des caractéristiques substantielles de l'offre ou du marché, remettant ainsi en cause les conditions initiales de mise en concurrence et le principe d'égalité de traitement des candidats.

PARTIE 5 : LES PROCEDURES DE RECOURS

Pour tout renseignement, vous pouvez prendre contact avec le greffe du **Tribunal administratif de Marseille** :

31, rue Jean François Leca, 13002 Marseille

Renseignements :

Téléphone greffe : 04.91.13.48.13. – Fax : 04.91.81.13.87

Vous pouvez saisir le tribunal administratif de Marseille de manière dématérialisée, par le biais de l'application informatique "Télérecours citoyen" accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

ANNEXE

CONTENU DETAILLE DES MEMOIRES TECHNIQUES

LOT 1 : VRD (réseaux, aménagements de surface...), Génie Civil, Terrassements, Mobilier

Présentation de l'organisation, des moyens humains dédiés et matériels affectés au chantier

Un organigramme nominatif de l'équipe d'encadrement jusqu'au conducteur de travaux accompagné des Curriculums Vitae détaillés des cadres de l'équipe.

Une note précisant :

- L'organisation de l'entreprise ou du groupement d'entreprise (les travaux des sous-traitants déclarés seront clairement identifiés).
- La répartition des études et des travaux (y compris essais) entre les services ou entités et la coordination mise en place.
- La présence effective et la mobilisation des personnels d'encadrement sur le site.
- Les dispositions mises en œuvre pour le gardiennage et l'astreinte chantier.

Présentation de la bonne compréhension du projet et des contraintes du marché et présentation de la méthodologie d'exécution et du phasage proposés

Méthodologie d'exécution : description des différentes phases d'intervention

Ce dossier devra présenter une note descriptive des différentes phases d'intervention.

- Le candidat établit une note détaillant les dispositions méthodologiques qu'il a prévu pour les opérations décrites dans le CCTP. Cette note précisera particulièrement :
- Les étapes des travaux pendant lesquelles les circulations diverses pourraient être impactées par les travaux. Il présentera les dispositions qu'il mettra en œuvre sur le site afin de garantir ces accès.
- La méthodologie mise en place pour exécuter les études et les travaux, notamment la gestion du stockage des matériaux et des livraisons dans un contexte urbain et exiguë.
- Les moyens matériels mis en œuvre.
- Les moyens et dispositions mis en œuvre pour assurer la circulation en sécurité des usagers (véhicules et piétons), la continuité du service public (RTM, Pompiers, PEM, etc...) ainsi que l'accès au parking du PEM au site de la SERAMM et au site de Transagrué.

Planning et phasage

- Ce dossier devra comporter la présentation temporelle de l'enchaînement des travaux (sous forme d'un planning à barres détaillé), en tenant compte des autres intervenants et en respectant le délai global. Le soumissionnaire précisera les hypothèses de son planning sous la forme d'une note explicative et justificative détaillée des dispositions retenues pour sécuriser les principales tâches du planning et respecter le délai global d'exécution.
- Ce dossier devra comporter la réalisation d'un cahier de phasage spatio-temporel (au format A3) s'inscrivant dans le délai global. Le candidat précisera le phasage de ses travaux envisagés et indiquera de manière détaillée les zones de travaux concernées, les durées d'intervention, les temps de consolidation des remblais, ainsi que les cadences des différentes tâches.

Présentation de la démarche engagée en faveur du développement durable, en lien avec les dispositions du marché

- Moyens pour garantir l'absence de rejet de toute nature dans le ruisseau des Aygalades
- Moyens mis en œuvre pour assurer le recyclage et le réemploi des matériaux de démolition, le réemploi des matériaux excavés et garantir la conformité des produits obtenus
- Contraintes environnementales du projet (gestion des déchets via l'application du Schéma d'Organisation de Gestion des Déchets, limitation des consommations électriques et d'eau, nuisances sonores)
- Insertion professionnelle des publics en recherche d'emploi

LOT 2 : Eclairage public, Signalisation Tricolore et Fibre Optique

Présentation de l'organisation, des moyens humains dédiés et matériels affectés au chantier

- Présentation de l'équipe mise en place et de l'organisation générale de l'entreprise, en particulier la qualité de l'équipe d'encadrement
- Adéquation des moyens humains et matériels avec les besoins du chantier et le phasage prévisionnel proposé (un phasage sera établi à cet effet)
- Méthodologie pour la réalisation des études, de la préparation de chantier, des travaux, du suivi de la qualité et des phases de réception
- Modes opératoires applicables à l'opération. En particulier les moyens et méthodes pour la réalisation des dossiers carrefours et pour les essais et validations sécuritaires
- Gestion des interfaces et de la coactivité avec les autres lots.

Présentation des équipements proposés

- Présentation de la fiabilité, la maintenabilité et la disponibilité des équipements proposés
- Présentation de la cohérence esthétique des mâts et luminaires décrits dans les pièces du marché (un détail des dispositions constructives envisagées pour le capotage des luminaires encastrés de la trémie est notamment attendu)

Le candidat fournira les fiches techniques et les détails permettant de juger chaque matériel proposé.

Présentation de la démarche engagée en faveur du développement durable, en lien avec les dispositions du marché

- Le candidat fournira une note spécifique détaillant les mesures qu'il compte mettre en œuvre dans le cadre de cette démarche environnementale et les caractéristiques environnementales des matériels proposés (recyclabilité, économie d'énergie, etc.).
- Le candidat précisera les dispositions prises pour l'environnement aux abords du chantier et pour assurer un chantier propre.